

LES PRÊTRES MARTYRS DE LA RÉVOLUTION

BEAUCOUP de diocèses de France mettent en lumière ceux de leurs prêtres qui, ayant refusé le serment à la Constitution civile du clergé, ont été mis à mort par la Révolution, en haine de la foi. Plusieurs *Semaines religieuses* ont publié des notices qui, s'inspirant de documents d'archives, sont d'importantes contributions pour l'histoire religieuse de la Révolution et les procès de béatification qui ne manqueront pas de se produire.

Il est de toute nécessité que ces travaux soient faits avec l'exactitude rigoureuse qu'exigent les méthodes scientifiques. C'est l'éloge que l'on peut faire à l'édition due à M. Auguste Lemasson des *Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc, guillotins en 1794*.

Au cours des persécutions des premiers siècles chrétiens, l'Église avait des notaires qui allaient relever sur les actes officiels de la procédure les procès-verbaux de l'interrogatoire et de la condamnation des martyrs, et c'est sans doute après ce travail que le chrétien mort pour sa foi était proclamé (*vindicatus*) martyr. Un travail du même genre s'impose pour les martyrs de la période révolutionnaire. C'est exactement celui qu'a entrepris M. Lemasson. Aux archives d'Ille-et-Vilaine et de Seine-et-Oise, et aux archives nationales, il a relevé le texte exact des lois, des décrets et des arrêtés qui vouaient les prêtres insermentés à l'exil et à la mort, les interrogatoires que subirent les quatorze ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc "condamnés à périr à la suite d'un jugement juridique",¹ les sentences capitales, les actes d'état-

¹ Quatre d'entre eux, MM. Coïnan du Jardin, Androuet, Avril et Burlot furent exécutés à Saint-Brieuc. MM. Le Gal et Lajat furent guillotins à Lannion. C'est à Brest que MM. Rolland et Le Clech montèrent sur l'échafaud. Le pieux M. Saint-Pez fut supplicié à